

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le dix huit juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ELINEAU.

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS Antoine DUPÉ, Josiane FRÉNEAU, Alexandra HAGRON, Eric MOLLÉ, Philippe CANTIN, Denise CORBIN-STEIB, Fabrice DEVAUD, Jean BARREAU, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Laurence GARREAU, Loïc RENAUD, Anne BESSONNET, Denis BOUTEAU, Daniel PIERRE.

Absents : MM. Jean-François JOLLY, Mickaël RECULEAU.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

1) COMMUNICATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Prorogation du stage de Monsieur Régis RONDEAU

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 juin 2011.

3) ECOLE PUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA DIRECTRICE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du Budget, le 26 avril 2011, il a été décidé d'allouer la somme de 5 190 euros (*Chapitre budgétaire 11 « charges à caractère générale, article 6067 en dépenses de fonctionnement*), au titre des achats en fournitures scolaires devant être réalisés par l'école publique de Commequiers.

Pour mémoire, le mode de calcul retenu pour déterminer cette somme est : 30 euros par élève inscrit à l'école publique, plus une dotation forfaitaire de 100 euros par classe ouverte.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que lors du vote du budget 2011, le nombre d'élèves connu était de 153, correspondant aux effectifs de la rentrée scolaire 2010/2011.

Or, il se trouve que le nombre d'élèves inscrits, à l'heure actuelle, s'établit à 171 pour la rentrée 2011/2012, aussi, Madame la Directrice de l'école publique sollicite le Conseil Municipal afin que soit réévaluée la somme initialement prévue, et de prendre par conséquent comme base de calcul : (30 € x 171 élèves) + (100 € x 6 classes), soit 540 euros en plus des crédits déjà votés.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de réévaluation budgétaire précédemment indiquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention supplémentaire à l'école publique, au titre des achats en fournitures scolaires, d'un montant de 540 euros, et de prendre les crédits nécessaires au chapitre 6574 du budget principal de la Commune.

4) SOLLICITATION DE LA COMMUNE PAR LE CONSEIL GENERAL POUR PARTICIPATION AU DISPOSITIF ECO-PASS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par courrier reçu en Mairie le 08 juillet 2011, Monsieur le Président du Conseil Général fait part du nouveau dispositif mis en place par le département afin d'aider les ménages les plus modestes pour accéder à la propriété.

Ce dispositif, appelé « ECO-PASS – Propriétaire en Vendée », se substitue à l'ancien PASS Foncier.

Monsieur le Maire explique que le Président du Conseil Général indique que le département, dans le cadre de cette aide, octroie une prime unique d'un montant de 1 500 euros à chaque couple pouvant bénéficier de ce dispositif. Il indique également que les Communes souhaitant participer à cet « ECO-PASS » doivent s'engager à verser également 1 500 euros, dans les mêmes conditions que celles précédemment indiquées.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce dispositif « ECO-PASS » et d'engager éventuellement une procédure de partenariat avec le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au dispositif « ECO-PASS » mis en place par le Conseil Général de la Vendée.

5) TITULARISATION DU PERSONNEL AFFECTE AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} septembre 2010, le service du restaurant scolaire de Commequiers est devenu communal. Cette reprise d'activité a entraîné l'intégration de l'ensemble du personnel travaillant déjà dans cette structure (initialement gérée par une association).

Monsieur le Maire indique que les arrêtés portant nomination de ce personnel, en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, ont été signés, pour 5 agents, le 31 août 2010 avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Les statuts de la fonction publique territoriale stipulent que durant la première année de fonction, au sein d'un service relevant de sa compétence, les agents sont considérés comme « stagiaires », leur titularisation n'intervenant qu'un an après la date d'entrée dans la structure.

Monsieur le Maire continue en expliquant qu'à l'issue de cette première période, l'autorité territoriale doit se positionner, agent par agent, sur la titularisation, la prolongation ou la fin de cette période de stage.

Egalement, Monsieur le Maire porte à la Connaissance de l'assemblée un courrier de Madame Françoise POTEREAU, agent technique du restaurant scolaire, qui fait part de sa démission au sein des effectifs du personnel communal.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur la situation de :

- Madame Véronique GUYOMARD
- Madame Bernadette ROUSSIA
- Madame Eliane FRONT
- Madame Dany BOISLEVE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la commission affaires scolaires, réunie le 12 juillet dernier, s'est prononcée sur chacun de ces agents, Monsieur Jacques BOURCEREAU présentant ce jour les conclusions de l'analyse détaillée effectuée durant cette réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De titulariser Mesdames Véronique GUYOMARD, Eliane FRONT et Dany BOISLEVE ;
- De prolonger la période de stage de Madame Bernadette ROUSSIA, jusqu'au 31 décembre 2011, et de saisir à cet effet la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

6) RECRUTEMENT D'UNE TROISIEME ATSEM

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la façon d'envisager le recrutement d'un troisième agent technique devant être mis à disposition du personnel enseignant travaillant dans les classes de maternelles.

En effet, Monsieur le Maire indique que les effectifs connus aujourd'hui obligent l'ouverture d'une troisième classe de maternelles, induisant de facto la présence d'un agent technique communal par classe, et par conséquent la mise à disposition d'un troisième employé communal.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que pour ce faire, plusieurs pistes sont envisagées :

- La première est de recruter une personne dans le cadre d'un CUI-CAE (contrat aidé, subventionné par l'état), mais à l'heure actuelle, les enveloppes budgétaires allouées par le ministère à pôle emploi ne sont pas encore connues ;
- La seconde est de recruter une personne en CDD, si un CAE était accepté, mais mis en place après le 1^{er} septembre prochain (les CUI-CAE sont déterminés par périodes, il est possible que la Commune puisse bénéficier d'un contrat de ce type n'étant signé que plusieurs mois après) – il n'est pas sur qu'il soit possible de recruter une personne en CDD - une étude est actuellement en cours avec les services du centre de gestion à ce sujet ;
- La troisième est de recruter un nouvel agent titulaire, solution la plus simple administrativement, mais la plus onéreuse ;
- La quatrième est la mise à disposition, par l'association de parents d'élèves de l'école publique, de Madame Marie-Laure JACQUES. Madame JACQUES serait mise à disposition de la Commune pour 100% de son temps en qualité d'aide maternelle, la Commune s'engageant à rembourser les salaires de Madame JACQUES à l'association de parents d'élèves (uniquement la partie réellement payée par l'association). A cet effet, Madame Maud PAJOT, Présidente de l'association des parents d'élèves de l'école publique de Commequiers, propose à la Commune cette option, une demande officielle, par courrier, ayant été reçue en Mairie le 07 juillet 2011.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le mode de recrutement à retenir pour l'emploi précédemment évoqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'association des parents d'élèves de l'école publique de Commequiers pour la mise à disposition de Madame Marie-Laure JACQUES, pour 100 % de son temps ;
- de rembourser l'intégralité des salaires de Madame Marie-Laure JACQUES payés par l'association directement à l'association des parents d'élèves de l'école publique de Commequiers ;
- de prendre les crédits nécessaires au chapitre 6574 du budget principal de la Commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association des parents d'élèves de l'école publique de Commequiers et tout document relatif à cette mise à disposition.

7) PROGRAMME 2011 DES TRAVAUX DE VOIRIE – SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION DE LA SECONDE PHASE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 26 avril dernier, il a été décidé d'engager la seconde phase des travaux de voirie inscrits au budget 2011 et de lancer par la suite une procédure de consultation pour retenir une entreprise devant réaliser lesdits travaux.

Monsieur le Maire continue en indiquant que les travaux retenus dans ce programme sont :

- **Chemin de l'Enclose**
- **Travaux eaux pluviales rue de la Barre**
- **Travaux eaux pluviales rue de la Vie**
- **Réalisation d'une zone 30 en centre bourg**
- **Travaux d'assainissement rue de la Vie**

A cet effet, il rappelle qu'une consultation a été menée, dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée, du 20 juin au 08 juillet 2011, 12h.

A l'issue de cette période, 4 entreprises ont remis une offre, selon le tableau d'analyse suivant :

N° d'ordre	Candidat	Valeur technique	Coéf.	Pondération	Prix	Coéf.	Pondération	Note finale	Rang
1	POISSONNET TP	17	40	6.80	17.65	60	10.59	17.39	3
2	SCREG	18	40	7.20	10.24	60	6.14	13.34	4
3	SOCOVA/SEDEP	16	40	6.40	18.97	60	11.38	17.78	1
4	BOISARD TP	14	40	5.60	20.00	60	12.00	17.60	2

POISSONNET TP : 280 600,92 euros TTC
SCREG : 373 622,03 euros TTC
SOCOVA/SEDEP : 264 005,04 euros TTC
BOISARD TP : 251 100,20 euros TTC

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le service ingénierie de la Communauté de Commune, agissant en qualité de maître d'œuvre, recommande la sélection du groupement d'entreprises SOCOVA TP/SEDEP, ce dernier obtenant la meilleure note à l'issue de l'analyse détaillée effectuée par leurs soins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le groupement d'entreprises SOCOVA TP/SEDEP pour la réalisation de la seconde phase des travaux de voirie du programme de l'année 2011, pour un montant de 264 005,04 euros TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec les entreprises attributaires de ce marché et tout document relatif à ce dossier.

8) CREATION D'UN NOUVEL ARRÊT DE CAR SCOLAIRE DE TYPE 3 – RUE DE LA BARRE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Général, par courrier du 28 juin dernier, sollicite la Commune afin que soit réalisé un nouvel arrêt pour le car scolaire.

En effet, une réunion s'est tenue le 23 juin 2011 à Commequiers, en présence de Madame GARREAU, membre de l'association familles rurales, et il est apparu nécessaire aux vues des différentes analyses réalisées ce jour là de matérialiser un nouvel arrêt de car, au 374 rue de la Barre.

Monsieur le Maire précise que ce type d'arrêt, matérialisé par un marquage au sol spécifique, peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général : cette dernière ne peut excéder 50 % du prix total de l'opération et ne peut dépasser le somme de 5 000 euros.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande de réalisation d'un nouvel arrêt de car scolaire rue de la Barre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord pour que soit réalisé un nouvel arrêt pour le car scolaire, de type 3 rue de la Barre,
- sollicite le Conseil Général de la Vendée afin d'obtenir une subvention pour la réalisation de cet arrêt de car de type 3,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9) ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2010 RELATIVE A UN ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR YVON MARTINEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau groupe scolaire sera prochainement opérationnel. A cet effet, les voies permettant aux cars scolaires de déposer les élèves sont en cours de finalisation et la sortie de la rue de la Vie est finalement différente de celle initialement prévue.

Monsieur le Maire explique que cette différence a pour conséquence de ne pas utiliser le terrain de Monsieur Yvon MARTINEAU, qui avait été réservé par la Commune dans le cadre d'un échange de parcelles. Monsieur MARTINEAU a sollicité la Municipalité, le 06 juillet dernier, pour que la délibération matérialisant cet échange soit annulée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, annule la délibération du 29 mars 2010 relative à un échange de terrains avec Monsieur Yvon MARTINEAU.

10) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MADAME TURCOT-RENAUD – DIETETICIENNE – POUR LE CONTROLE DES MENUS ETABLIS PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les menus du restaurant scolaire sont actuellement réalisés par le personnel municipal.

Il poursuit en expliquant qu'afin d'optimiser la qualité des plats servis et pour respecter au mieux les principes élémentaires en matière d'équilibre alimentaire, la Commune fait actuellement appel à une diététicienne, Madame TURCOT-RENAUD, diplômée d'état.

Il est aujourd'hui nécessaire de renouveler la convention relative à cette prestation, si la Municipalité souhaite continuer à bénéficier de ce service.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'à cet effet, les membres de la Commission « Affaires Scolaires » ont émis un avis favorable quant à la reconduction de cette convention, en émettant toutefois un avis défavorable pour la réalisation d'un nouveau plan alimentaire.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'éventuelle reconduction de cette convention et d'autoriser le cas échéant Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de renouveler la convention signée avec Madame TURCOT-RENAUD, diététicienne en charge du contrôle des menus établis par le Conseil Municipal, uniquement pour la partie contrôle des repas, sans retenir la réalisation d'un nouveau plan alimentaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

11) CHOIX DU NOM ET DE L'ADRESSE DE LA FUTURE ECOLE PUBLIQUE DE COMMEQUIERS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de différentes réunions de travail, il a été évoqué le choix du nom de la future école publique de Commequiers.

Le personnel enseignant de l'école a indiqué vouloir retenir le nom « Robert DOISNEAU », nom d'un des plus célèbres photographes du XXème siècle.

Monsieur le Maire continue en indiquant que des démarches ont été engagées auprès de la fondation DOISNEAU et de la famille du photographe afin de savoir s'il était envisageable d'utiliser ce nom, démarches qui se sont avérées fructueuses puisque qu'un accord de principe a été donné par les héritiers de Monsieur DOISNEAU.

De même, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est invité à se prononcer sur l'adresse de la nouvelle école, le 95 allée des Huit Tours étant proposé, puisque répondant aux critères définis par la Municipalité en matière de numérotation de voie.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le nom et l'adresse de la future école publique de Commequiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de retenir le nom de « Robert DOISNEAU » comme future dénomination officielle de l'école publique de Commequiers,
- décide de retenir l'adresse « 95 allée des Huit Tours – 85220 COMMEQUIERS » comme adresse officielle de la nouvelle école publique de Commequiers.

12) TITULARISATION DE MONSIEUR REGIS RONDEAU – AGENT TECHNIQUE MUNICIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Régis RONDEAU, agent municipal affecté aux services techniques, a été embauché le 1^{er} août 2010.

Monsieur le Maire continue en indiquant qu'il est aujourd'hui nécessaire de se prononcer sur les suites à donner à cette embauche. En effet, comme pour les agents affectés au restaurant scolaire, Monsieur RONDEAU arrive en fin de période de stage. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur les conditions de la titularisation de Monsieur RONDEAU.

Il est indiqué au Conseil Municipal que Monsieur LE VAYER, Secrétaire Général de la Commune, et Monsieur LEMAIRE, Directeur des Services Techniques, ont reçu Monsieur RONDEAU le mardi 12 juillet dernier afin de faire le point sur sa situation et dressé un premier bilan de son action au sein de la Commune. Monsieur le Maire autorise Monsieur Julien LE VAYER à faire un résumé de cette rencontre aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les conditions de la titularisation de Monsieur Régis RONDEAU, en fonction des éléments apportés par Monsieur Julien LE VAYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prolonger la période stage de Monsieur Régis RONDEAU, jusqu'au 31 décembre 2011, et de saisir à cet effet la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

La séance est levée à 22h20

Le Maire,
Jean-Paul ELINEAU.